



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2020-40

Séance du 04 décembre 2020

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-présidente : Cécile CARRA

**Modification des modalités de contrôle des connaissances en
raison de l'aggravation de la situation sanitaire**

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres présents ou représentés: 21

Nombre de vote pour: 21

Nombre de vote contre: 0

Nombre d'abstention: 0

M. le président laisse la parole aux directeurs de la Faculté de Droit de Douai et de la Faculté des Sciences de Lens afin de présenter la modification des modalités de contrôle des connaissances dans leur composante respective en raison de l'aggravation de la situation sanitaire

M. le Président soumet au vote la modification des modalités de contrôle des connaissances en raison de l'aggravation de la situation sanitaire, qui est adoptée à l'unanimité.

Fait à Arras, le 04 décembre 2020

Le Président,

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr